

---

LOS ANGELES – Le Conseil d'administration avec les parties prenantes commerciales  
Mardi 14 octobre 2014 – 11h15 à 12h15  
ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

KRISTINA ROSETTE: S'il vous plaît, mesdames et messieurs, veuillez prendre place dans la salle. Je sais que le conseil d'administration a un emploi du temps assez chargé, donc veuillez prendre place assez rapidement dans la salle.

STEVE CROCKER : Maintenant, s'il vous plaît, parce que nous avons un temps imparti. Donc, on va commencer dès maintenant.

Au nom du conseil d'administration, j'aimerais vous dire que c'est un plaisir pour nous de vous recevoir. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, donc on veut mettre à profit ce temps pour interagir avec vous, échanger avec vous.

KRISTINA ROSETTE: Merci beaucoup de cette occasion.

L'une des questions que l'on voudrait aborder, c'est le rôle actuel et futur des intérêts commerciaux dans la structure ICANN et des entreprises qui n'ont pas de relation contractuelle dans la structure ICANN, et la responsabilité de l'ICANN.

Il s'agit d'identifier les trois unités constitutives, voir comment nous avançons.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Je vais parler, ensuite mes collègues vont le faire.

Les unités constitutives du droit de propriété intellectuelle, dont je fais partie, ont pour mission de représenter les intérêts des propriétaires de marques et autres, et des propriétaires de brevets.

Nos membres sont assez larges, peut-être beaucoup plus larges que certains peuvent penser. Nous avons une organisation sur la propriété intellectuelle telle que l'association internationale des marques déposées, la coalition contre la contrefaçon internationale, et prises collectivement, l'IPC représente plus de 5000 personnes, que ce soit des individus et propriétaires de propriété intellectuelle, etc. dans le monde.

ELISA COOPER:

Merci, Kristina.

Elisa Copper, je suis présidente de l'unité constitutive des entreprises.

Quelle est la différence de cette unité constitutive par rapport aux autres unités constitutives ?

L'unité constitutive des entreprises est celle qui transmet le point de vue des entreprises. Notre principale préoccupation est de nous assurer que l'internet est sûr pour développer leurs affaires.

Nous voulons nous assurer que les entreprises puissent faire comprendre à leurs clients que c'est un espace sûr. Nous voulons nous assurer que toute politique développée permette de garantir que l'internet est sûr d'un point de vue technique. Donc ça, c'est différent

---

de l'IPC, où leur préoccupation se concentre davantage sur la propriété intellectuelle.

Mais pour nous, la sécurité technique et technologique est très importante. On veut également s'assurer qu'il y a un approvisionnement compétitif pour les opérateurs de registres, et pour les bureaux d'enregistrement.

Je cède maintenant la parole à mon collègue Tony Holmes.

TONY HOLMES :

Merci, Elisa.

Effectivement, de notre point de vue, nos membres sont des membres qui élaborent les réseaux et l'infrastructure qui permettent à l'internet de fonctionner d'un point de vue technique.

Beaucoup d'entre eux n'ont pas d'expérience en termes d'ingénierie, mais sont sensibles à la politique.

Donc, avant que leur point de vue soit entendu, il faut qu'ils participent à ce processus, donc nous pensons qu'il faut participer de cette manière. Et récemment, nous avons fait beaucoup de sensibilisation dans certaines des régions.

L'un des problèmes que l'on a rencontré, et ce qu'on a appris, c'est que si vous avez énormément d'ingénieurs que vous allez réunir avec des avocats, il vaut mieux fermer la porte parce qu'ils vont quitter la salle très rapidement.

---

KRISTINA ROSETTE: Je reviendrai à la première question traitée. Nous avons trois experts : Steve Metalitz pour l'IPC, Elisa Cooper pour le BC et Tony Holmes pour l'ISP.

Est ce que vous pouvez commencer, Steve ? Steve Metalitz.

STEVE METALITZ : Merci, Kristina. Comme vous venez de le dire, l'unité constitutive de la propriété intellectuelle et des entreprises se réunit pour parler avec vous. Nous le faisons avec beaucoup de plaisir, on le fait à toutes les réunions de l'ICANN depuis de nombreuses années.

La préoccupation croissante que nous avons, c'est cette étiquette, adoptée à des fins pratiques, a normalement étendu son rôle au sein de l'ICANN, mais aujourd'hui il y a une réalité qui a un impact sur notre participation au sein de l'organisation.

On a parlé dans notre groupe de marginalisation, mais on en vient presque à une élimination virtuelle de notre unité constitutive comme acteur et partie prenante de l'ICANN.

Tout est fait au niveau du CIG. Je sais que c'est une mauvaise chose pour notre unité constitutive. J'espère que nous pourrions également vous persuader que c'est une mauvaise chose pour l'organisation dans son ensemble. Même si d'un point de vue administratif, c'est plus pratique, l'inconvénient c'est qu'on entend plus la voix de ceux qui devraient pouvoir s'exprimer d'après le modèle multi-parties-prenantes.

Revenons un petit peu à l'histoire. Beaucoup des membres du conseil d'administration n'étaient pas là il y a 7, 8 ans, lorsque notre groupe a

---

pris forme. Il y a eu une nouvelle restructuration des organisations de soutien. Et après une grande pression de la part du conseil d'administration, nous avons dû réduire le rôle des secteurs commerciaux non-contractuels. Le conseil a été divisé en chambres, et pour élire un membre du conseil d'administration, la structure CIG a été créée à des fins pratiques du point de vue administratif. Et on a clairement dit que cette structure CIG qui nous était imposée n'était pas imposée pour contribuer d'une manière substantielle. Il n'a jamais eu de secrétariat, de secrétaire, de budget, il n'en a toujours pas. Et tout le reste doit être fait au niveau de l'unité constitutive.

Je pense qu'il faudrait modifier tout cela radicalement maintenant.

Si l'ICANN veut reconnaître ce problème et traiter ce problème, si vous voulez reconnaître un intervenant dans un panel, et ça arrive sans arrêt, si vous voulez participer à un groupe de travail tel que les groupes de travail intercommunautaires, alors il est important de prendre en considération la responsabilité de l'ICANN. Donc très souvent il n'y a pas de représentant de notre unité constitutive, mais la plupart du temps nous avons un représentant, donc quel est le problème de notre point de vue ? Cela crée énormément de friction et cela implique beaucoup d'énergie dépensée de notre part qui d'après nous n'est pas nécessaire. Il faut d'abord négocier ou voir de quelle manière, qui de nos trois unités constitutives va représenter nos intérêts. Il faut ensuite faire un rapport parce que quelqu'un d'autre d'une autre unité constitutive représente mon unité constitutive, et mon groupe doit savoir ce qui est en train d'être fait. Donc on a une structure de retour d'information et dans chaque cas individuel, c'est pas forcément grave, mais lorsque l'on rassemble et réunit tous ces cas, ça commence à devenir lourd. Vous

---

avez entendu cette requête très souvent, on sent qu'on est dépassés par une série de problèmes. Pourquoi ? Parce qu'il y a tout ce travail inutile en raison de la structure de la CSG. Je dois dire également parce que j'ai passé beaucoup d'années à essayer de faire participer les gens de l'ICANN dans cette thématique de la propriété intellectuelle, et je n'y suis pas parvenu.

Par rapport aux questions sur les extensions géographiques, aujourd'hui nous représentons un tiers, un quart de la GNSO, et si vous faites un calcul mathématique, c'est très simple à faire. Mais il faut travailler davantage pour faire participer les gens, parce que ça peut faire une différence. Nous savons que pour nous, c'est une situation extrêmement complexe qui est inutilement complexe.

Je comprends que c'est plus simple pour le conseil d'administration parce que ça réduit le nombre de canaux de contribution mais je pense qu'il y a une perte ou une diminution de la qualité.

Nos points de vue sont différents et, très souvent, on diverge et on n'est pas d'accord. Donc il faut prendre en considération cette divergence de points de vue. Et j'aimerais avoir un exemple spécifique ici. La proposition du groupe de travail du conseil d'administration sur le remaniement du comité de nommage. Effectivement, je ne veux pas m'en prendre à cet exemple en particulier, mais dans un avenir très proche, nous allons avoir une révision de l'affirmation d'engagement des nouveaux gTLDs, et ça c'est très important pour toutes nos unités constitutives.

Si là encore, vous savez que vous avez un représentant qui va être représentant, alors vous allez voir qu'il y a un grand malaise au sein de

notre groupe, parce qu'on sent que notre point de vue n'est pas pris en compte de manière sérieuse.

Donc, nous voulons contribuer à cette révision, nous voulons exprimer nos points de vue qui sont nombreux et variés, donc j'espère que le président du GAC et le CO vont pouvoir constituer cette équipe, et que nous aurons au moins deux représentants de notre unité constitutive pour exprimer notre point de vue.

J'espère qu'on va pouvoir obtenir gain de cause, en tout cas, je veux attirer votre attention sur une préoccupation croissante par rapport à la marginalisation de notre unité constitutive, en raison justement de l'étiquette de notre groupe-unité constitutive des parties prenantes commerciales.

BRUCE TONKIN :

Merci, Steve.

J'ai entendu, effectivement, ce point de vue. Par rapport à cette question particulière, je suis intéressé par votre réponse.

Je crois que c'est ce matin, et il y avait un grand panel qui a traité toute une série de questions par rapport aux leaders AC/SO. Il y a eu des représentants de plusieurs groupes.

Ce type de méthodologie pour sélectionner les gens, nous avons quatre personnes de la GNSO, une de la ccNSO, et Louis de l'ASO. Et on essaie d'avoir un équilibre dans ce panel. C'est toujours débattable, si tout le monde dans la salle veut parler pendant 5, 10 minutes, ça va prendre beaucoup de temps.

---

Est-ce que vous préféreriez avoir 10 personnes de la GNSO dans ce panel ? En fait, est-ce que ce serait mieux que chaque personne ait un temps de parole de 30 secondes ou bien est-ce que vous préférez avoir une heure et demi pour exprimer un point de vue. Peut-être avoir moins de questions à traiter et trois heures pour les traiter, ou j'aimerais savoir quelle est la méthodologie que vous proposez.

STEVE METALITZ :

En fait, les membres du panel, finalement, c'est secondaire. Je pense qu'on peut l'ajuster, mais finalement, c'est la partie la moins grave. Parce qu'avoir un seul représentant CNG qui va parler du développement des politiques, des résultats d'un groupe de travail et qui va participer à une équipe de révision, ça c'est plus grave.

Si notre point de vue IPC ne va pas être relayé ailleurs, ça c'est plus grave.

BRUCE TONKIN :

Oui, il y a une raison à cela, Steve. Parce que si nous devons constituer une équipe de révision pour réviser les choses, on ne pourrait pas avoir 50 personnes. Donc, si on doit constituer un groupe pour travailler sur une question...

STEVE CROCKER :

Oui, c'est une question très importante, mais malheureusement, il faudrait peut-être y revenir plus tard.



---

KRISTINA ROSETTE : Oui, merci. Je crois que Fadi voudrait faire un commentaire très brièvement sur cette question.

FADI CHEHADE : Merci beaucoup de votre contribution.

Nous avons une réunion tard hier avec Kristina Rosette, Lisa, également Tony des fournisseurs de service internet et je dois dire qu'ils ont tous plaidé pour cela. C'est-à-dire que nous comprenions que vous avez trois unités constitutives extrêmement différentes. Je ne dirais pas qu'elles ont des intérêts différents, mais des points de vue différents.

Je pense qu'ils ont réussi à ce que le conseil le comprenne très clairement. Ça a été très bien reçu et nous nous en félicitons. Nous avons bien compris pourquoi vos points de vue doivent être entendus.

Donc, on a bien pris note de cela, et nous allons réagir avec un engagement de notre part. Il faut voir vos points de vue variés, sur toute une série de sujets et il ne s'agit pas de vous battre entre vous pour voir comment entre vous vous pouvez représenter trois points de vue différents. Donc on a bien reçu le message, et je remercie Kristina, Lisa et Tony d'avoir pris le temps de se réunir avec nous hier soir pour nous le dire. Nous avons bien compris le message. Merci.

KRISTINA ROSETTE : Merci, Fadi. Vous avez un commentaire supplémentaire, Tony ?

TONY HOLMES : Alors, brièvement après l'intervention de Fadi.

Si je suis très heureux d'en être arrivé à cette étape, Je ne voudrais pas que quelqu'un écoute cette discussion et se dise «bon, c'est une séance de plaintes par le groupe des représentants commerciaux.» Ce n'est pas du tout le cas. C'est une question de responsabilité ICANN, et la question est d'entendre la voix de toutes les parties prenantes du modèle. Ce que l'on entend maintenant, c'est un fragment parce que dans cette situation actuelle, nous n'avons pas ce qu'il faut, nous avons une situation très très modérée.

On ne peut pas vous donner des exemples nécessairement, mais ce que je peux vous dire, c'est qu'on arrive à un point où quelqu'un doit représenter trois groupes diversifiés de personnes. Donc ce qui se passe, c'est qu'il y a un processus selon lequel les gens avec les perspectives les plus fortes, et bien, ne sont pas acceptables. Ensuite, il y a nomination, quelqu'un qui représente et on leur dit ce qu'ils peuvent dire et ne peuvent pas dire. Mais ce qui ressort de cette machine à émincer les opinions, c'est, en fait, un point de vue très modéré de tous ces groupes.

Pour moi, en termes de responsabilité, ceci n'est pas acceptable.

KRISTINA ROSETTE :

Merci, Tony. Je pense que ceci me permet justement de transitionner vers notre sujet.

STEVE CROCKER :

Je ne pense pas que nous allons arrêter de parler de ça. Moi j'aimerais rajouter quand même quelque chose là-dessus.

Comme Bruce l'a dit, au cœur de tout ceci, il y a quand même un problème d'échelle.

On peut réemballer le produit comme on le veut, il y a toujours des questions. Il y a beaucoup de personnes dans la salle qui sont censées être représentées, puis il y a le processus : combien de personnes s'expriment ? Combien de temps ils ont ? Ou alors on peut un processus qui prend des années plutôt que des mois, des décennies plutôt que des années. Mais la question, elle est légitime.

A n'importe quel moment, nous avons une structure selon laquelle, en fait, on fait de notre mieux, pour traiter le souci.

Steve, vous avez beaucoup parlé, je sais que Tony a le même avis, et Marilyn s'est également beaucoup exprimée sur ce point et je souhaite reconnaître sa contribution.

Le défi est le suivant : est-ce que la structure telle qu'elle existe, est adaptée par rapport aux besoins d'aujourd'hui ? Cette structure existe depuis un certain temps, mais on peut se poser la question. Nous aurons bientôt l'analyse 360 de la GNSO, donc peut-être que le moment est venu de se poser la question.

Est-ce que l'efficacité de la structure est adaptée ? Il existe quand même un lien, l'analyse n'est pas sur la structure, mais est-ce que c'est justement le problème fondamental ? Un problème de structure ?

Ça, c'est une question que je pose. Je pense que c'est un thème qui doit être abordé. La réponse n'est pas immédiate, la réponse n'est pas facile.

---

La réponse doit inclure des personnes qui viennent de la propriété intellectuelle. Moi, j'aime porter mon petit pins qui dit « j'adore les avocats de la propriété intellectuelle », j'adore le porter. Donc maintenant, il faut que je respecte ce que je porte.

Donc, nous en sommes à un point où il est tout à fait approprié de faire remonter ceci à la surface, d'avoir des discussions sérieuses là-dessus et de formuler des propositions. Encore une fois, je parle non seulement au nom du conseil d'administration, mais en mon nom. Je serais tout à fait prêt à avoir des discussions qui descendent jusqu'au fond de la question, de manière à fragmenter un petit peu les choses, à changer les choses. Et si ce qui revient à la surface est simplement deux points de vue au conseil d'administration, Bruce et Markus donc, qui arrivent, Bill qui s'en va. Donc il y a ces deux postes. Alors, est-ce que cette question est appropriée ?

Il faut absolument que cette discussion soit prise en considération, mais l'échelle c'est vraiment la base de la question, et plus il y a des personnes qui sont intégrées, plus la question de l'échelle devient difficile à résoudre.

FADI CHEHADE :

Alors, est-ce que je peux ajouter quelque chose par rapport à ce que vient de dire mon patron, Kristina?

Je ne vais pas parler de la question structurelle puisque mon président en a parlé, et c'est quelque chose que je ne peux pas réellement traiter. Mais en termes de personnel et en termes d'échelle, puisque la question a été soulevée par Steve.

---

Ce qui est important, c'est d'avoir le point de vue des prestataires de service Internet et des droits que représente la communauté de la propriété intellectuelle et également des entités commerciales, à tous les niveaux de notre travail. Ceci est très important, à l'étape où nous en sommes en termes d'évolution de l'internet. De mon point de vue, c'est très important. Puisque j'organise un petit peu les processus dans la communauté, je ferai tout mon possible pour m'assurer que le point de vue de vos communautés, dans votre cas Steve, mais aussi dans le cas des autres communautés, que ces points de vue soient représentés. Parce que sinon, à la cadence à laquelle nous avançons, nous allons rater un composant essentiel en termes de prise de décision.

Pour ce qui est de la structure, c'est autre chose et je laisse Steve, je laisse le soin au conseil d'administration d'en discuter.

RAY PLZAK:

Tout d'abord, pour ce qui est du rôle actuel et futur des intérêts des entreprises non contractantes, en fait, il est marqué ICANN... Désolé, le micro ne marche pas bien.

Ma question est rhétorique, en fait.

KRISTINA ROSETTE :

Si je peux me permettre, je dois vous dire qu'il y a eu des discussions depuis un certain nombre d'années, à savoir si c'est la GNSO qui est le lieu adéquat pour en discuter. Quand vous me dites, est-ce qu'on peut utiliser ceci comme référence au GNSO, je pense que la réponse sera non.

RAY PLZAK:

En termes de rôle de la GNSO, je crois qu'il y a des moyens d'ajuster ce qui existe aujourd'hui. Il y a des amendements à la charte qui sont possibles en termes de procédure, donc il est peut-être possible d'ajuster ce qu'on peut faire. Mais la plus grande question, c'est la révision de l'efficacité qui est en train d'être effectuée actuellement.

Comme Steve l'a dit, il y a un certain nombre de choses, lorsqu'on prend en considération la façon dont sont faites les choses, l'efficacité de l'organisation, la cause fondamentale du problème de fonctionnement est sans doute un problème de structure. Et cette révision 360 a également la question finale qui dit « est-ce qu'on n'a pas parlé de certaines problèmes ? Et bien dites-nous quels sont ces problèmes ? » Et je dois vous dire, en tant que membre de la communauté que ceci fait partie de l'analyse 360. Je dois vous dire que je passe beaucoup de temps à faire des commentaires sur la structure.

Pour moi, la structure est une des causes fondamentales en termes de manque d'efficacité de l'organisation.

Alors, à l'Inverse de l'autre analyse qui avait été faite de manière descendante, je m'attends à ce que la GNSO, en utilisant les différentes parties, prenne en considération les besoins. Où devons-nous mettre en place des changements en termes de structure ? Je m'attends à ce que la GNSO s'adresse au conseil d'administration et dise « voilà comment nous souhaitons fonctionner ».

Et d'ailleurs, pour tout dire, je crois que la GNSO devrait dire « voilà ce que nous souhaitons en termes de structure. Voilà le rôle de la GNSO,

---

de l'ICANN, voilà ce qu'il faut mettre en place pour arriver à telle et telle chose ». Et vous, en tant que GNOS, vous devez créer quelque chose qui soit un peu plus autonome et vous permette de travailler par vous-mêmes sans vous appuyer sur le conseil d'administration dans tout votre travail.

Moi, je ne serais pas surprise si c'était le résultat et d'ailleurs, je soutiendrais ceci.

Donc, saisissez cette opportunité qui vous est donnée grâce à cette révision, cette analyse, et utilisez le processus ascendant. Posez-vous la question de savoir quelle est la meilleure manière de procéder. Quelle est la meilleure manière d'utiliser des personnes, de nommer des personnes en lesquelles on a confiance pour arriver là où on veut arriver ? Essayons de voir comment nous pouvons le faire. Quelle est la meilleure structure pour le faire ?

Si, par exemple, on n'a pas besoin de deux chambres, et bien on n'achète pas deux chambres, Si on a besoin de quatre chambres dans un hôtel, on achète quatre chambres dans un hôtel.

Mais il faut que cela reflète votre situation actuelle et la situation future, dans dix ans.

KRISTINA ROSETTE :

Merci, Ray.

J'imagine qu'il y a des membres du CSG qui souhaitent faire des commentaires là-dessus. Marilyn ?

MARILYN CADE :

Merci beaucoup de nous pousser à prendre les choses en main et à faire une auto-analyse. Je vous promets que nous allons le faire, simplement, j'aimerais vous rappeler que lorsqu'on a lancé l'ICANN, nous avons commencé toutes les réunions par un conseil général que nous avons organisé.

Ce n'était pas le conseil d'administration, c'était une réunion générale, interactive et je crois qu'il y a beaucoup de questions à se poser.

Devons-nous en revenir à certaines choses qui existaient avant ? Peut-être que, simplement, pour des questions pratiques, les sujets qui réellement concernent la gouvernance de l'ICANN, ou le budget général de l'ICANN ou d'autres sujets plus généraux qui devraient impliquer une discussion intercommunautaire, en fait, ces dialogues se sont trouvés repoussés, par exemple, au conseil CSG, simplement pour des raisons d'urgence, de rapidité. Donc, il faut vraiment se poser la question, à nous-mêmes et à d'autres dans la communauté ICANN. Il y a beaucoup de personnes qui viennent d'Afrique, d'Afghanistan, qui sont là pour la première fois, Je mentionne simplement les gens que je connais, ce sont des gens qui, réellement, souhaiteraient s'impliquer davantage dans l'ICANN. Et il faut voir un peu comment nous concevons notre structure de manière plus inclusive.

Donc, merci pour cette invitation.

KRISTINA ROSETTE :

Donc, Bruce, Tony et ensuite, nous terminerons sur ce sujet pour passer à la responsabilité.



---

BRUCE TONKIN : Oui, c'était un petit peu ce que je voulais dire lorsque je posais la question, c'était le sens dans lequel je me dirigeais.

Effectivement, je pense qu'il serait bien de se focaliser sur plusieurs sujets précis plutôt que d'avoir beaucoup de sujet, parce qu'en fait, on n'arrive pas à avoir le point de vue de tout le monde. Donc, pour moi, c'est intéressant d'avoir le point de vue de davantage de personnes, passer davantage de temps sur un sujet.

TONY HOLMES : Pour répondre aux commentaires de Ray, nous nous sommes posés la question de la structure, mais en fait nous avons été déçus par rapport à la forme qu'a pris l'analyse de la GNSO, qui en fait, ne s'est pas focalisée sur la question de la structure. Et je pense que ce n'est pas au sein de cette révision de la GNSO que nous avons eu ce type de discussions, mais nous vous donnerons nos commentaires là-dessus. J'aimerais simplement mettre l'accent sur le lieu où nous en sommes.

En fait, on ne sait pas vraiment où on va. Les groupes des parties prenantes ne sont pas tous d'accord. Donc, nous devons davantage travailler là-dessus. Nous allons le faire, mais le changement ne se fera pas immédiatement. Et j'aimerais remercier Fadi, parce que pendant la période intérimaire, il nous a été garanti que nos préoccupations seraient prises en considération. Donc, nous savons qu'il y aura des mesures qui nous permettront d'avancer dans ce domaine.

RAY PLZAK: Merci. Effectivement, il faut absolument que dans la période intérimaire, il faut que certaines choses soient effectuées.

---

KRISTINA ROSETTE :                   Merci. J'aimerais maintenant passer à la responsabilité de l'ICANN. Et nous prenons ceci en compte à la fois du point de vue du contexte, par rapport à la transition de la supervision des fonctions IANA, mais aussi il y a la conformité qui entre en jeu dans ce sujet. Nous sommes tous très heureux d'entendre parler des nouveaux développements, des nouveaux représentants dans le domaine de la conformité.

Mais pour revenir au processus de responsabilité et à son amélioration, nous avons beaucoup apprécié de voir la proposition revue, parce que pour nous elle est très positive. Bien sûr, il existe encore des questions. Il y a le lien du conseil d'administration par rapport à l'acceptation des recommandations, ainsi que la question des chaînes.

Vous passez le micro.

Je vois Steve delBianco.

STEVE DeIBIANCO:                   Merci, Kristina.

Je crois que mes commentaires seront brefs, parce que j'ai simplement pour objet de reconnaître et d'exprimer mon appréciation par rapport au personnel et à la direction. Je crois qu'ils nous ont écoutés.

On leur avait dit « ne nous imposez pas une manière de travailler, ne nous imposez pas de décisions, ne nous influencez pas » Et bien, je crois que le personnel et la direction nous ont écoutés. Donc, je crois qu'ils ont écouté la communauté.

---

C'est dommage qu'il y ait eu autant de difficultés pour y arriver, mais je crois qu'on s'améliorera à l'avenir.

Et Kristina l'a noté rapidement, il y a deux thèmes ouverts. La notion des chaînes, effectivement, ça c'est une priorité à mettre en place.

Et puis il y a certaines choses qui peuvent être mises en application après la transition, et du point de vue des entités commerciales, et bien, nous sommes revenus sur nos commentaires de mai. Donc, on entrera dans le détail plus tard, je suis tout à fait prêt à vous parler en privé, mais il y a des choses qui peuvent être faites avant la transition, et potentiellement même avant la date du 30 septembre. Donc, notre communauté a déjà à travailler et on peut continuer de le faire.

Deuxièmement, la communauté a été très claire par rapport au fait que toutes les recommandations des groupes de travail doivent être terminées. Le conseil d'administration a peut-être été enclin à refuser ou à faire des choix, mais d'après ce que j'ai compris c'est le conseil d'administration qui prendra les décisions, ce n'est pas le personnel. Donc, j'attends avec impatience de voir quels sont les mécanismes que le conseil d'administration va proposer.

Donc, encore une fois, merci. Nous attendons de voir ce que va faire le conseil d'administration avec les recommandations.

KRISTINA ROSETTE :

Bruce, s'il vous plaît.

BRUCE TONKIN :

Première chose, effectivement, parfois, il est tout à fait possible que le conseil d'administration n'accepte pas certaines choses, maintenant n'oubliez pas que le conseil d'administration n'est pas la communauté. Il est élu par certaines personnes, ou alors il est nommé par des membres de la communauté.

Donc, en fait, le conseil d'administration représente la communauté. Ce n'est pas un conseil qui est séparé de tout, d'accord ?

Alors, pour répondre à la question spécifique par rapport au point de vue des groupes de travail intercommunautaires et de la réponse de la réponse du conseil d'administration. Il en a parlé samedi lors d'un atelier et, en fait, à la base, le processus est le même que celui qui est utilisé lors des recommandations de politiques, qui viennent des organisations de soutien. Donc, les règlements sont un petit peu différents suivant les cas, il faut qu'à un haut niveau le processus soit le suivant : si le conseil d'administration considère qu'il n'est pas dans l'intérêt public d'accepter une recommandation, elle sera renvoyée au groupe de travail et puis, il y aura certains délais établis pour traiter des questions, des problèmes. Ensuite, le groupe de travail pourra renvoyer au conseil d'administration, et grâce à un vote des deux tiers, le conseil d'administration pourra rejeter.

Et puis il y a également le fait que le conseil d'administration ne peut pas créer son propre mécanisme de responsabilité, donc il y a un petit peu un ajustement du processus de politiques de la GNSO. Donc, ce qu'on va faire, c'est qu'on ne va pas prendre votre proposition, la changer et l'envoyer autre part. Non, c'est à vous d'effectuer les changements. C'est un peu comme ça que ça va fonctionner.

---

Comme le Secrétaire Strickling l'a dit hier soir pendant la séance, nous pensons que le conseil d'administration sera ouvert à participer et à observer ce qui se passe dans les groupes de travail intercommunautaires, et en cas de problème, nous espérons que l'on pourra travailler ensemble à des solutions. Cela serait beaucoup plus efficace que de jouer au ping-pong.

BRUCE TONKIN : Nous sommes d'accord. Nous comprenons que vous souhaitez avoir un résultat certain, mais nous faisons partie de la communauté.

KRISTINA ROSETTE : Fadi ?

FADI CHEHADE : Merci, Bruce, pour cette précision par rapport au fonctionnement de ce processus.

J'aimerais rappeler ce que le Secrétaire Strickling a dit à Istanbul, parce qu'il faut le remettre dans son contexte. Les résultats des travaux du groupe de travail sur la responsabilité sont liés exclusivement sur les choses qui sont impérativement nécessaires avant la transition, et il espère que ces résultats seront accompagnés de la proposition de l'ICG. Donc, toute la discussion que l'on a eue avec la communauté par rapport au fait de savoir si ces deux choses sont liées, oui, elles le sont. Il l'a bien dit, clairement dit.

Deuxième chose qu'il a dite, également, qui est toute aussi importante, c'est que si le conseil d'administration reçoit une contribution dans ce domaine, et qu'il décide pour une raison ou une autre, de dire « voilà, ça n'est pas conforme à la manière dont le conseil d'administration agit », que le conseil d'administration rejette cette recommandation, alors il n'y aura pas de consensus et ce ne sera pas acceptable.

Donc, je pense que monsieur Strickling nous a dit clairement à tous que , de son point de vue, le conseil d'administration doit agir conformément à son règlement intérieur, et conformément à la communauté. Si nous et la communauté, nous ne sommes pas d'accord sur les propositions que nous lui envoyons, ça ne va pas fonctionner.

Je pense que c'est une sauvegarde très importante qui devrait nous garantir à tous qu'il est important de travailler ensemble, pour nous assurer qu'on a une proposition qui sera acceptable pour le gouvernement nord-américain, et que nous pourrions avancer de concert, tous ensemble, à la fin du contrat.

KRISTINA ROSETTE :

Merci, je comprends qu'il y a les ISP et IPC qui aimeraient peut-être intervenir sur ce sujet.

Ce n'est pas le cas ?

Le micro est très faible dans la salle, Donc, dans la salle, il y a eu une intervention.

Merci, Fadi.

J'ai une question par rapport à ces deux voies.

---

C'est inaudible dans la salle.

FADI CHEHADE :

Steve, Bruce, peut-être que vous serez mieux à même de répondre à cette question. Peut-être que je vais préciser les choses parce que je n'ai pas été assez clair.

Vous ne parlez plus du groupe de travail sur la responsabilité, mais sur la proposition de l'ICG.

En effet, le NTIA a informé le président de l'ICG qu'une fois que la proposition est prête, du point de vue de la procédure, pour être présentée à la communauté, cette proposition doit être soumise au NTIA, par l'intermédiaire du conseil d'administration de l'ICANN, parce qu'il y a une relation contractuelle, donc c'est une question de procédure.

Vous faisiez un commentaire sur le fait de savoir ce que va faire le conseil d'administration par rapport à cette recommandation de l'ICG. Je vous ai bien compris, monsieur.

Donc, je vais demander au président ou au vice-président de répondre spécifiquement à cette question.

Et j'en profite pour dire que j'ai fait le même commentaire sur la responsabilité il y a un instant, Larry l'a dit à Istanbul, s'il n'y a pas de consensus au sein de la communauté par rapport à ce que nous proposons au gouvernement nord-américain, alors, c'est un échec, un point c'est tout,

---

Je laisse le soin aux principaux représentants du conseil d'administration de répondre, mais d'un point de vue pratique, le gouvernement nord-américain n'acceptera pas une proposition qui ne reflète pas une position consensuelle de la part de la communauté. Et je pense que c'est une sauvegarde dont on a besoin, Larry a été très clair là-dessus.

BRUCE TONKIN : Merci. Si une chose n'était pas dans l'intérêt de la communauté, alors le groupe de travail essaierait de le résoudre avant de renvoyer cela.

FADI CHEHADE : Oui, nous avons également une liaison qui nous fait rapport, donc il n'y a pas de surprise. Vous n'opérez pas seuls de manière isolée, nous vous écoutons, et j'ai bon espoir que nous allons pouvoir travailler ensemble, de manière ordonnée, pour pouvoir être à la hauteur de cette épreuve.

KRISTINA ROSETTE : Chris Disspain, puis Jonathan, peut-être, pour clore ces interventions.

CHRIS DISSPAIN : Pour revenir sur ce qu'a dit Fadi, l'objectif même de l'ICG, c'était de prendre les contributions des différentes parties de l'ICANN, donc ccNSO, GNSO, voir ce que faisaient leur RIRs et rassembler tout cela en un seul morceau. Donc, voilà un petit peu ce vers quoi tendaient les recommandations.



---

La deuxième mission de l'ICG était de superviser tout ce qui avait lieu dans ces différents compartiments pour être sûr qu'on allait tous dans la même direction. Et le conseil d'administration participe également à cela puisqu'il supervise ce qui a lieu et voit quelles sont les contributions.

Donc, je ne pense pas que les membres du conseil d'administration devraient être exclus et ne devraient pas avoir la possibilité d'exprimer leur point de vue dans ce processus. Je pense qu'il est très peu probable que se produise le cas où toutes ces entités qui travaillent avec des groupes de travail qui ont été élus, choisis ou nommés, et présentent au conseil d'administration quelque chose qui ne consiste pas en un consensus. Réellement, je ne pense pas que ça se produise. Si nous avons un problème, on va le dire, donc je pense qu'on est sur la bonne voie.

KRISTINA ROSETTE :                      Merci, Jonathan ?

JONATHAN ZUCK:                          Oui, Jonathan Zuck, membre de l'IPC.

Ce que je voulais dire, et j'ai apparemment le dernier mot, c'est qu'il ne s'agit pas de quelque chose de personnel ou de personnel vis-à-vis des membres de l'IPC.

Les pires scénarios envisagés qui viennent d'être évoqués, c'est ce que Steve DelBianco vient de mentionner à l'instant, il s'agit de renforcer l'organisation, y compris la responsabilité opérationnelle vis a vis de la

---

communauté. Je ne pense pas que par rapport à ce que vous avez dit, Bruce, le fait de voter en faveur ou d'élire un membre du conseil d'administration, ça ne fait pas partie de la responsabilité opérationnelle.

Donc, il faut essayer de reformuler l'espace dans lequel ces outils sont élaborés et créés.

Là encore, il ne s'agit pas de ce conseil d'administration en particulier, mais des conseils d'administration à l'avenir.

KRISTINA ROSETTE :

Oui, je sais que Steve avait des commentaires finaux à faire au nom du CSG, j'aimerais vous remercier de votre temps, nous aimerions en particulier, remercier Bill Graham en tant que membre du conseil d'administration élu par l'unité constitutive non-contractuelle, sa volonté de communiquer avec nous.

Et nous attendons avec impatience de pouvoir travailler avec Markus Kummer.

Steve, vous avez la parole.

(Applaudissements)

STEVE CROCKER :

Oui, j'aimerais moi aussi dire que j'ai été impressionné de travailler avec cette personne nommée par la GNSO et les parties non-contractuelles.

Je pense que les questions mentionnées ici sont effectivement essentielles, ça c'est évident.

---

Peut-être que l'Approche va évoluer au fil du temps, et que l'ICANN va accompagner ces changements. Mais il y a une chose nouvelle qui n'a pas été évoquée et ça me vient maintenant à l'esprit par rapport au commentaire Elisa sur la sécurité technique

Nous avons fait un excellent travail par rapport à la mise en œuvre d'DNSSEC, pour les domaines de premier niveau Nous n'avons pas fait un si bon travail pour la mise en œuvre de la signature des niveaux suivants, et nous avons également fait un relativement bon travail sur la validation.

Donc, j'aimerais suggérer qu'il y a un point à l'ordre du jour pour chacune de vos unités constitutives et je pense qu'il est temps de les traiter.

Pourquoi ? C'est un bon moment pour le faire, parce que dans chacune de vos unités constitutives, vous avez peut-être l'occasion maintenant de les traiter.

Donc, merci à tous.

(Applaudissements)

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**